



Union
syndicale
Solidaires

Le 21/01/03 - MPC

UN 1^{er} FEVRIER UNITAIRE POUR NOS RETRAITES



Il ne serait pas responsable de dire que le problème des retraites n'est qu'une invention des « politiques » et du patronat.

Il ne serait pas responsable non plus de céder à la panique et d'épouser toutes les thèses sur le choc démographique à venir qui nous obligerait à utiliser, même partiellement, la capitalisation.

Le 1^{er} février, une première occasion se présente pour que « la France d'enbas » s'exprime sans ambiguïté, et pour notre part nous voulons agir dans deux directions:

- dénoncer les mauvais procès faits une nouvelle fois aux fonctionnaires,
- faire partager cinq axes revendicatifs pour consolider les systèmes de retraite et conserver une protection vieillesse fondée sur la solidarité.

Nous vous demandons donc d'être présents dans les manifestations du 1^{er} février et nous vous demandons, par la suite, de ne pas vous laisser manœuvrer par tous ceux qui vont chercher faire s'affronter :

- les salariés du privé et les fonctionnaires,
- les jeunes et les moins jeunes,
- les mal payés et ceux qui le sont moins.

**NOTRE FORCE EST, ET DEMEURERA, NOTRE ATTACHEMENT
À LA SOLIDARITÉ.**

- Défense des fonctionnaires
- Les 5 axes revendicatifs du SNUI

Satanés fonctionnaires !

On n'entend parler que d'équité, d'alignement du public sur le privé, de suppression des privilèges des fonctionnaires. En l'occurrence, ces attaques visent plusieurs cibles :

- ❑ Empêcher une solidarité privé-public contre l'offensive libérale
- ❑ Fragiliser la notion même de Code des Pensions pour les agents de l'Etat et altérer ainsi un peu plus le statut général des fonctionnaires
- ❑ Alléger le plus vite possible la charge budgétaire que représentent les pensions (et pourtant ces 30 dernières années la part du PIB consacrée aux fonctionnaires est passée de 10,40 % à 8,2 %).

En réalité, l'Etat fait moins bien pour ses pensionnés que les grandes entreprises pour leurs retraités ; il suffit pour s'en convaincre de comparer les taux de remplacement dans les deux cas. On nous reproche les 37,5 années de cotisation, la pension calculée sur les six derniers mois, mais personne ne dit qu'un agent B des Impôts perd 40 % de son pouvoir d'achat en cessant son activité !

En fait on oppose les éléments les plus faibles du régime général et les points les plus positifs du Code des Pensions des fonctionnaires de l'Etat.

Nous disons, au SNUI, qu'il faut arrêter les nivellements par le bas dans le domaine social et revenir aux 37,5 années de cotisation pour tous. Il ne faut pas confondre consolidation des retraites et conquête de nouvelles marges de manœuvre pour les entreprises et les budgets publics.

Les 5 axes revendicatifs du SNUI

Il n'est pas question de dire que l'affaire des retraites est montée de toutes pièces pour agresser les salariés, effectivement des mesures de consolidation s'imposent en prenant en compte plusieurs éléments. L'espérance de vie s'est accrue, les taux de natalité ont évolué, mais c'est surtout le chômage qui a fait mal, et continue de faire mal, aux retraites et à la Sécurité Sociale.

- ❑ Une politique de l'emploi qui lutte contre la précarité et contre le chômage, c'est la première condition pour mettre les retraites hors de danger. Bien entendu, cette solution n'est pas celle de la sphère politico-économique qui considère toujours le chômage comme une variable d'ajustement et la précarité comme un très efficace frein salarial en même temps que le meilleur outil de flexibilité.
- ❑ Si l'espérance de vie s'est accrue, la productivité des activités humaines aussi et il est légitime de vouloir profiter de ces évolutions. Dans ces conditions, 37,5 ans de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, ce devrait être un point de rassemblement pour les salariés du privé et les fonctionnaires.
Il faut, à ce propos, bien comprendre que l'alignement sur les 40 annuités du privé dont parle le gouvernement ne serait qu'un premier pas et que ce sont 42 ou 43 ans de cotisation que préconisent les néo-libéraux attachés, en réalité, à casser la notion de retraite à taux plein.
- ❑ Dans le même ordre d'idées, conserver dans notre droit social un grand repère sur la retraite à 60 ans sera une sauvegarde essentielle. L'ouverture d'un débat sur la liberté de choix ne doit pas conduire à déplacer tous les curseurs dans le mauvais sens et il faut qu'à 60 ans (et moins pour les travaux pénibles,...) une retraite pleine soit accessible.
- ❑ Pour les fonctionnaires, le Code des Pensions ne soit pas être détruit au prétexte que la population administrative est en mutation. Cet élément du statut général est la clé de voûte du système des droits et obligations des agents publics de l'Etat, le SNUI est bien décidé à le défendre.
- ❑ S'agissant de la mise en sécurité financière des divers régimes, outre le combat à mener contre le chômage et la précarité, il faut bien considérer que le fait d'asseoir sur la seule masse salariale toutes les cotisations des employeurs est devenu un non-sens.
La richesse produite n'est plus, depuis longtemps, fonction de la quantité de travail fournie et il serait temps d'instaurer un système plus solidaire. Un prélèvement sur les bénéfices distribués et les plus values financières serait l'une des pistes possibles.
Du côté des futurs retraités, selon les régimes, il peut s'avérer, en complément des mesures précédentes, nécessaire de corriger raisonnablement les cotisations et ce serait en tous points préférable à une destruction de l'architecture générale de tous les systèmes.

Barrer la route à ceux qui veulent ouvrir un commerce des retraites, comme ils veulent ouvrir un commerce de l'assurance-maladie, c'est maintenir en vie une démocratie authentique fondée sur la solidarité. C'est au bout du compte, de cet enjeu-là qu'il sera question le 1^{er} février, car derrière les corrections techniques que propose le gouvernement se cache l'idée que des droits sociaux qui n'ont pourtant que 50 ans d'existence coûtent désormais trop cher.